



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement, de l'aménagement  
et des transports d'Île-de-France**

## **Synthèse de la participation du public en application de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement**

Demande de dérogation pour atteinte à des espèces protégées  
dans le cadre du projet de bâtiment de psychiatrie, porté par le Centre  
hospitalier de Plaisir (78)

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France du 30 novembre au 15 décembre 2023 inclus sur le projet de bâtiment de psychiatrie sus-mentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis grâce au lien suivant : <https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/plaisir-78-demande-de-derogation-pour-atteinte-a-a12864.html>

### **Nombre et nature des observations reçues :**

Sans objet.

### **Synthèse des modifications demandées :**

Sans objet.

Conformément au dernier alinéa du II de l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement, la présente synthèse indique en annexe les observations du public dont il a été tenu compte.

### **Réponse aux observations du public :**

Sans objet.

Fait à Vincennes, le 19/12/2023

Annexe : observations du public dont il a été tenu compte

Sans objet